



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : rue des fusillés, 20 – 1340 Ottignies
N° d'entreprise : 0680.919.907
Courriel : fewassm@gmail.com Site internet : www.fewassm.be

PV Provisoire de la CEC du 27.09.22

Réalisée en distanciel

Présents : Tiffany Locquet, Anne-Françoise Lison, Lara Nils, Anna-Maria Giorgi, Xavier Mulkens

Excusés : Maud Duret, Catherine Dedriche, Véronique Vincart, Dominique Dams

Animatrices : Hélène Leclef et Emel Bergsoj

1. Approbation du PV du 27.09.2022

Le PV est approuvé

2. Avancement des travaux de la révision du décret SSM + courrier DA

Le décret

La 1ère lecture au parlement wallon prévue fin juin a été annulée, le cabinet ayant exigé qu'un seul décret regroupe tout le secteur SM (IHP-SSM-PF-MSP) et qu'un plan stratégique sur 5 ans y soit inclus. Un comité de pilotage va se créer avec des représentants de chaque secteur pour élaborer ce plan stratégique détaillant les missions, objectifs et moyens qui vont être déployés pour la santé mentale de façon globale. Il reste prévu que le décret passe sous cette législature (avant mai 2024). Le plan stratégique suscite diverses questions :

- Qu'est-ce que cela englobe ?
 - Fédéral ou régional ? Quelle articulation ?
 - Quid de la PPL ?
 - Question des réseaux ? Trajet de soins...
- ➔ Poser les questions au moment du comité

Autres changements annoncés :

- Etendue du décret sur la SM : on est passé de 100 à 300 articles
- Valorisation des plateformes et obligation pour les SSM d'adhérer à une PF (condition d'agrément)
- Élargissement de la convention actuelle concernant les pédopsy et psychiatres indépendants aux psychologues.
- Données socio-épidémiologiques : pas de délai prévu pour une communication relative aux statistiques de la part de l'AVIQ.

- Renforcement de l'accès aux PMR dans les services et solutions alternatives à développer au besoin (par ex : domicile)
- Consultation du dossier patient: un droit de consultation est prévu par l'administration (par certains agents ?, sous certaines conditions ?)
- Les augmentations des frais de fonctionnement et des subsides pour la fonction DT, annoncées à l'AG, sont actées.

Le droit de consultation du dossier individuel du bénéficiaire suscite de vives réactions au sein de la CEC. Ce droit est en contradiction formelle avec la loi sur le secret professionnel. La CEC s'interroge sur les arguments de l'administration pour ne pas respecter cette loi. Le texte du décret devra être soumis à l'Autorité de protection des données. Est-ce que ça peut passer ? La CEC souhaite que ses inquiétudes soient relayées par le FéWaSSM auprès de l'AVIQ et du cabinet.

Courrier DA

Début septembre, un deuxième courrier- argumentaire- a été envoyé pour revaloriser la fonction de direction administrative au cabinet et à L'AVIQ. A ce jour, pas de réponse. Attente du conclave budgétaire qui débute le 10 octobre par rapport au financement. La FéWaSSM plaide pour que le temps de travail dédié à la fonction administrative soit inscrit dans le décret (afin d'augmenter les heures cliniques en compensation) même si le financement n'arrive pas tout de suite.

3. Journée d'étude

Point sur le déroulement de la journée et des ateliers.

Appel à contribution à relayer dans les équipes :

Manque encore 1 ou 2 vignettes cliniques pour le deuxième atelier. L'idée est d'ouvrir la discussion, permettre les échanges sur le processus d'évaluation. Manquent également un présentateur/modérateur pour la première partie de la journée et 3 animateurs complémentaires pour les ateliers (gardiens du temps, responsable de prendre des notes et/ou d'enregistrer).

4. Discussion autour du secret professionnel : quid de la suite ?

Pas de suite envisagée actuellement en interne à la CEC.

Cependant, souhait que les réflexions et remarques de la CEC continuent à être relayées à la FéWaSSM. Pour défendre au mieux le travail des SSM, nécessité de bien articuler commissions et FéWaSSM (question notamment de la rédaction d'écrits plus officiels, qui les rédige ?).

5. Travail autour de la Loi Qualité- contenu du dossier du patient – dossier informatisé :

Un GT est mis en place (Lara Nils, Emel Bergsoj, Hélène Leclef avec l'appui du Crésam : Renaud Laguesse et Marie Lambert) et s'est réuni une première fois. Idée travailler de la même façon que pour le GT prestations (ouverture à l'ensemble de membres prévue

après avoir avancé en petit groupe de travail). L'idée est à la fois d'informer sur les lois en vigueur mais aussi de proposer des outils au SSM → « vademecum » avec les articles de loi, des outils correspondants (ex : formulaire de consentement) et au besoin un exemple illustratif.

6. Tour de table pour les thèmes à aborder en plus de ceux proposés :

- Pénurie de psychiatres : comment travailler en SSM et en équipe pluridisciplinaire sans médecin ? La question de l'organisation de la collaboration entre DT/DA suscite aussi l'intérêt des membres.
- Outils d'évaluation : après la journée d'étude
- Place des SSM dans la société, quel futur pour les SSM, quelle identité dans le nouveau paysage des soins de santé mentale ?
- Collaboration avec PPL ? Question des missions et identités de chacun.
- Accueil des stagiaires psychologues cliniciens. Quid de l'agrément des services ?

7. Divers

- Dates des commissions :

Le 11 octobre : à annuler car semaine de la santé mentale

Le 10 novembre 2022 de 9h30 à 12h : lieu à définir

Le 13 décembre 2022 de 9h30 à 12h : au Crésam